



Appel à projets – Août 2021

Instructions pour la soumission de projets

Critères d'éligibilité

Les propositions de projets doivent contribuer à l'objectif principal de la Fondation : **préserver les espèces d'arbres menacées de par le monde, éviter leur extinction et améliorer leur état de conservation.**

Les projets seront sélectionnés selon les principaux critères suivants : (i) le projet est scientifiquement valable et justifié ; (ii) le projet est faisable ; (iii) les résultats sont atteignables ; (iv) les coûts sont raisonnables ; (v) l'organisation est compétente ; (vi) le projet est une priorité ; (vii) les partenaires indispensables sont impliqués ; (viii) l'impact est mesurable et durable.

○ **Eligibilité**

Toute organisation ayant une expertise et une efficacité reconnue dans le domaine de la conservation des plantes peut soumettre un projet.

○ **Espèces**

Seuls les projets ayant pour objectif l'amélioration de l'état de conservation d'une ou plusieurs espèces d'arbres globalement menacées selon la Liste rouge de l'UICN sont éligibles. Les espèces « menacées » incluent celles qui sont listées comme Vulnérable (VU), En danger (EN) ou En danger critique (CR) sur la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN. Les postulants doivent donc vérifier le statut des espèces qu'ils proposent de cibler à travers leurs projets sur www.iucnredlist.org de manière à s'assurer que leurs candidatures seront éligibles. Si l'espèce est considérée comme menacée mais pas encore publiée sur la liste rouge de l'UICN, les informations nécessaires doivent être fournies. La priorité sera donnée aux projets ciblant les espèces En danger critique et En danger. Les projets ciblant les espèces listées Vulnérables seront acceptés dans le cas où des investissements immédiats sont nécessaires pour éviter des déclin rapides.

On entend par arbre des espèces végétales présentant un tronc unique d'au moins 2 mètres de hauteur.

Les espèces d'arbres menacées doivent être les principales espèces cibles des projets mais les projets qui proposeront un impact positif sur d'autres espèces menacées et les habitats associés seront privilégiés (bénéfices collatéraux). La Fondation privilégie les actions d'importance mondiale (espèces globalement menacées) par rapport aux enjeux locaux.

Dans le cas où le statut de l'espèce sur la Liste rouge de l'UICN est obsolète ou nécessite une mise à jour, les espèces cibles doivent faire l'objet d'une réévaluation en collaboration avec l'équipe de Botanic Gardens Conservation International (BGCI) en charge du Global Tree Assessment (<https://www.globaltreeassessment.org/>).

○ **Régions géographiques**

La Fondation peut être amenée à financer des projets dans le monde entier mais privilégiera les zones de grande diversité biologique ainsi que les zones où les besoins sont importants et les opportunités de financement limitées.

Lorsqu'il existe plusieurs projets dans une même zone géographique, la Fondation souhaite voir une collaboration concrète entre les différents acteurs actifs sur le terrain notamment ceux qu'elle soutient déjà (voir projets en cours <https://fondationfranklinia.org/projets-en-cours/>).

○ **Types de projets**

Les projets doivent mettre en œuvre des **mesures de conservation concrètes sur le terrain**. Les projets peuvent couvrir une période allant jusqu'à 3 ans.

Les informations nécessaires doivent être fournies pour permettre de répondre aux questions suivantes :

- Le porteur de projet a-t-il l'expérience et les connaissances nécessaires ?
- Le projet prend-il en compte l'expérience acquise sur le site proposé ou dans une autre région ?
- Les espèces cibles nécessitent-elles d'être replantées ou existe-t-il une régénération naturelle suffisante ?
- Le projet permet-il de réduire les menaces les plus importantes pesant sur les espèces cibles ?
- Le projet risque-t-il d'impacter négativement d'autres espèces ?
- La diversité génétique des plantules élevées en pépinière est-elle suffisante ?
- Quel est le taux de survie attendue des plantations ?
- L'impact environnemental du projet est-il raisonnable (équipe et infrastructures près du site...) ?
- Quelle est la vision à long terme : 10-30 ans (une fois que les nouveaux arbres ont atteint la maturité) ?

Tous les projets doivent respecter les principes énoncés dans la récente revue scientifique "Ten golden rules for reforestation to optimize carbon sequestration, biodiversity recovery and livelihood benefits" (Di Sacco et al., 2021) :

- (1) Protéger d'abord la forêt existante;
- (2) Travailler ensemble (en impliquant toutes les parties prenantes);
- (3) Viser à maximiser la récupération de l'ensemble de la biodiversité pour atteindre des objectifs multiples (piégeage du carbone, services écosystémiques et avantages socio-économiques);
- (4) Sélectionner les zones appropriées pour la restauration;
- (5) Utiliser la régénération naturelle dans la mesure du possible;
- (6) Sélectionner minutieusement les espèces ciblées pour maximiser la biodiversité ;
- (7) Utiliser du matériel végétal résilient (semences, sauvageons, ou autres tissus avec une variabilité génétique et une provenance appropriées);
- (8) Planifier à l'avance les infrastructures nécessaires, la capacité et l'approvisionnement en semences ;
- (9) Apprendre en mettant en pratique (en utilisant une approche de gestion adaptative) ;
- (10) Assurer la durabilité économique du projet.

Cliquez [ici](#) pour accéder à la revue.

○ **Budget**

La Fondation privilégie les actions de conservation dont le coût est raisonnable par rapport aux activités proposées. Le rapport coûts / bénéfices sera un critère important dans la sélection des projets. Les coûts de structure devront être limités et les fonds dépensés de façon préférentielle à l'endroit où les activités de terrain sont mises en œuvre. Les longs déplacements devront être limités et les projets devront faire appel préférentiellement à des compétences locales quand elles existent. Les coûts de structure devront être limités et les frais de gestion (overheads) seront plafonnés à 10% du budget.

Le budget doit être soumis en dollars US ou canadiens, euros, livres sterling ou francs suisses. Si la subvention est accordée, les versements seront effectués dans la devise du budget.

○ **Co-financement**

Un cofinancement minimum de 20% à 50% selon les possibilités, la taille des projets et les régions, est exigé, une diversification des financements étant un facteur clef de durabilité des actions entreprises. L'existence de cofinancements sera donc un critère de sélection important mais il est important que l'impact spécifique des financements de la Fondation puisse être documenté.

○ **Evaluation/Impact**

Les projets devront inclure des indicateurs spécifiques (KPIs) mesurables et vérifiables permettant d'évaluer la mise en œuvre et l'impact sur le terrain. En outre, la Fondation a développé un cadre de suivi et d'évaluation qui lui permet d'évaluer son impact au niveau global (voir document en annexe); chaque projet devra présenter des **indicateurs** spécifiques (avec valeurs cibles) alignés sur les indicateurs globaux utilisés et expliquer la vision à long terme (10 à 30 ans ; une fois que les nouveaux arbres ont atteint la maturité).

Au moins un des indicateurs proposés devra quantifier une **action directe au niveau de l'espèce (ou des espèces) cible(s)**. Des représentants de la Fondation pourront être amenés à se rendre sur le site des projets pour en évaluer la rigueur et l'impact.

○ **Coordination avec les projets existants et d'autres donateurs**

La Fondation souhaite s'assurer que les actions qu'elle finance soient bien coordonnées avec celles d'autres donateurs œuvrant dans la même zone. Pour ce faire, le Secrétariat entretiendra des contacts avec d'autres donateurs et les propositions de projets devront indiquer clairement la nature des cofinancements (donateurs et montants). Les résultats des actions de conservation passées devront être indiqués. En outre le site internet de la fondation doit être consulté par les porteurs de projets afin d'identifier d'éventuelles synergies avec des projets existant et ciblant des espèces, pays ou types d'écosystèmes similaires. Une articulation claire avec les efforts en cours soutenus par la Fondation est demandée.

○ **Partenaires**

Les bénéficiaires doivent donner à la Fondation l'assurance qu'ils ont toutes les autorisations légales pour travailler dans la zone du projet proposé. Les projets incluant un partenariat avec une ou des organisations locales ou nationales seront privilégiés.

Un lien avec les Groupes de spécialistes pertinents de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN est souhaité (voir la liste à <https://www.iucn.org/commissions/ssc-groups/plants-fungi/plants>).

○ **Ressources utiles:**

La conservation des d'arbres menacés nécessite des compétences et des techniques spécifiques auxquels il est souhaitable de faire référence. La Fondation recommande vivement d'utiliser les sources d'informations et les conseils pratiques disponibles tels que ceux que l'on trouve dans de nombreuses langues sur les sites internet de la [Global Trees Campaign](#), de la [Society for Ecological Restoration](#), [Arbnet](#) ou encore de l'UICN ([Guidelines for Species Conservation Planning](#); [Red List assessment process](#); [Guidelines for invasive species planning and management on islands...](#)).

Ces ressources devraient vous aider à répondre à des problématiques clés pour votre projet, par exemple, comment collecter les semences, comment les stocker et les faire germer, comment concevoir et gérer une pépinière, comment réintroduire des arbres menacés dans la nature, comment élaborer un plan de suivi des espèces d'arbres menacées, etc...

Soumettre un projet

- Les projets doivent être soumis **en utilisant les trois formulaires standards** qui peuvent être téléchargés sur le site de la Fondation : document de projet, budget et cadre logique. Les propositions soumises dans un autre format ne seront pas prises en considération.
- Merci de bien vouloir être **concis et précis** et **respecter les instructions** de façon à faciliter le travail des évaluateurs.
- Ces formulaires doivent être **intégralement remplis**. Les projets incomplets ne seront pas examinés.
- Les propositions peuvent être soumises en **français ou en anglais**. Les formulaires et instructions sont disponibles dans chacune de ces langues.
- Les soumissions de documents de projet doivent se faire uniquement **par l'intermédiaire du site internet** de la Fondation (www.fondationfranklinia.org).
- La date limite pour soumettre un projet est le **24 octobre 2021**.

Examen et sélection des projets

Les projets seront examinés par le Secrétariat, puis le Comité d'experts de la Fondation qui fournira ses recommandations fin février 2022. Le Conseil de fondation prendra une décision finale **durant le mois de mars 2022**. Les projets ne pourront donc démarrer qu'au mois de avril ou mai 2022.

Annexe : Evaluer l'impact de la Fondation Franklinia au niveau mondial

Le système de suivi et d'évaluation de la Fondation Franklinia est conçu **pour suivre et évaluer les performances et les impacts des travaux de conservation qu'elle finance**. L'objectif principal de ce système est d'aider la Fondation à évaluer l'impact global de ses investissements. Il aide également à identifier les possibilités d'amélioration et à dégager des tendances et des résultats globaux.

Bien que la Fondation puisse soutenir un large éventail d'activités différentes, ce système de suivi et d'évaluation est déterminé par l'objectif principal de la Fondation : **préserver les espèces d'arbres menacées de par le monde, éviter leur extinction et améliorer leur état de conservation**.

La Fondation demande à tous ses bénéficiaires d'inclure des indicateurs spécifiques dans leurs projets et d'en faire le suivi. L'impact est évalué au niveau des projets individuels au moyen de rapports et de visites sur le terrain; les informations nécessaires sont compilées et agrégées au niveau de la Fondation. Cette information est ensuite utilisée dans les rapports présentés au Conseil de fondation et permet d'évaluer les performances de la Fondation ainsi que d'en orienter la stratégie.

Le système comprend **trois catégories d'indicateurs : (i) Actions directes au niveau de l'espèce, (ii) Réduction des menaces et (iii) Création de conditions favorables**. Il comprend **19 indicateurs globaux** (en gras dans le tableau ci-dessous) et **plusieurs dizaines d'indicateurs spécifiques au niveau des projets** (voir les exemples dans le tableau ci-dessous).

En outre, la vision à long terme et la stratégie de désengagement au niveau des projets font l'objet d'une attention particulière de la Fondation dès la conception du projet et font également l'objet d'un suivi.

1. Actions directes au niveau de l'espèce – Cette catégorie permet de faire le suivi de l'état de conservation des arbres menacés à l'échelle mondiale. La Fondation mesure l'impact de son soutien au moyen de **9 indicateurs** axés sur les actions de conservation au niveau des espèces et des habitats. Chaque projet doit inclure le plus grand nombre possible d'indicateurs d'actions directes au niveau de l'espèce et au minimum un:

Au niveau de l'espèce:

- Nombre d'arbres menacés d'extinction au niveau mondial bénéficiant d'actions de conservation in-situ.
- Nombre de plantules transplantées et/ou protégées in situ (avec une diversité génétique appropriée) pour chacune des espèces d'arbres menacées bénéficiant de mesures de conservation.
- Nombre d'individus matures protégés in situ pour chacune des espèces d'arbres menacées bénéficiant de mesures de conservation.
- Nombre d'arbres menacés d'extinction au niveau mondial bénéficiant d'actions de conservation ex-situ.
- Nombre de changements de catégories du risque d'extinction selon la Liste Rouge de l'UICN pour les arbres menacés bénéficiant d'actions de conservation financé par la Fondation Franklinia.

Au niveau de l'habitat:

- Nombre d'hectares en zone de mosaïques paysagères (zones mixtes avec habitats naturels, espaces cultivés et/ou anthropisés) avec une gestion renforcée de la diversité des arbres menacés.
- Nombre d'hectares d'aires protégées bénéficiant d'une gestion renforcée de la diversité des arbres menacés.
- Nombre d'hectares nouvellement classés en aires protégées et bénéficiant d'une gestion dédiée de la diversité des arbres menacés.
- Nombre d'hectares de Zones-clés pour la diversité des arbres bénéficiant d'une gestion améliorée.

2. Réduction des menaces – Cette catégorie permet d'effectuer le suivi de la diminution des principales menaces qui pèsent sur les arbres menacés à l'échelle mondiale. C'est généralement le résultat d'une série d'actions telles que la création de moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales, la sensibilisation de la société civile et le renforcement de l'application des lois au niveau local. **3 indicateurs** sont utilisés pour mesurer les progrès:

- Nombre et catégories de bénéficiaires directs des activités offrant des moyens de subsistance alternatifs.
- Nombre et catégories de personnes directement ciblées par les activités de sensibilisation.
- Nombre d'hectares pour lesquels l'application des lois visant à la réduction de l'exploitation forestière illégale a été renforcée.

3. Création de conditions favorables – Cette catégorie repose sur le suivi de l'amélioration des conditions cadres pour la conservation des arbres menacés au niveau mondial. **7 indicateurs** sont utilisés:

- Nombre d'organisations ayant une capacité organisationnelle améliorée.
- Nombre et catégories de bénéficiaires directs profitant d'activités d'éducation et de formation.
- Nombre d'évaluations publiées sur la Liste rouge de l'UICN.
- Nombre d'espèces, de genres ou de familles inclus dans des flores ou des encyclopédies botaniques.
- Nombre d'articles scientifiques publiés (y compris des descriptions de nouvelles espèces d'arbres).
- Nombre de Zones-clés pour la diversité des arbres identifiées.
- Nombre de plans d'action pour la conservation des arbres publiés.

Suivi et évaluation au niveau des projets

Le suivi des projets est assuré par le Secrétariat de la fondation au travers de plusieurs approches:

- (i) Examen et compilation des données tirées des rapports de projet. Ces rapports sont pour la plupart annuels et des informations plus détaillées sont demandées pour les rapports finaux.
- (ii) Missions sur le terrain pour évaluer si les projets délivrent les résultats escomptés.
- (iii) Évaluations externes pour certaines grandes initiatives soutenues par la Fondation.

Un certain nombre d'outils ont été mis au point pour mesurer les progrès des activités au niveau des projets, ainsi que leurs résultats. Tous les projets comprennent un cadre logique standard et les bénéficiaires doivent faire état de l'avancement des activités selon les indicateurs convenus dans la proposition de projet finale acceptée.

Un aperçu complet du système de suivi et d'évaluation est présenté ci-dessous. Les indicateurs globaux décrits ci-dessus sont mis en évidence en gras et des exemples d'indicateurs spécifiques au niveau des projets sont mentionnés également dans le tableau.

| 1. Actions directes au niveau de l'espèce | | 2. Réduction des menaces | | | 3. Création de conditions favorables | | | 4. Stratégie de désengagement |
|---|---|--|--|---|--|---|--|---|
| Gestion au niveau de l'espèce | Gestion au niveau de l'habitat | Moyens de subsistance alternatifs | Sensibilisation | Application des lois | Développement organisationnel | Education et formation | Recherche et suivi | |
| Nombre d'arbres menacés d'extinction au niveau mondial bénéficiant d'actions de conservation (global) | Nombre d'hectares en zone de mosaïques paysagères avec une gestion renforcée de la diversité des arbres menacés (global) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs des activités offrant des moyens de subsistance alternatifs (global) | Nombre et catégories de personnes directement ciblées par les activités de sensibilisation (global) | Nombre d'hectares pour lesquels l'application des lois visant à la réduction de l'exploitation forestière illégale a été renforcée (global) | Nombre d'organisations ayant une capacité organisationnelle améliorée (global) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs profitant d'activités d'éducation et de formation (global) | Nombre d'évaluations publiées sur la Liste rouge de l'UICN (global) | Suppression permanente d'une menace pour l'habitat ou l'espèce ou d'une incitation perverse (%) |
| Nombre de plantules transplantées et/ou protégées in situ (avec une diversité génétique appropriée) (global) | Nombre d'hectares d'aires protégées bénéficiant d'une gestion renforcée de la diversité des arbres menacés (global) | Nombre et catégories de personnes dans la zone du projet (niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (programmes de sensibilisation; niveau projet) | Réduction du nombre d'arbres menacés récoltés illégalement (%; nb d'arbres, volume ou poids ; niveau projet) | Augmentation du nombre et des qualifications des employés permanents (niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Cours dans le domaine de la conservation; niveau projet) | Nombre d'espèces, de genres ou de familles inclus dans des flores ou des encyclopédies botaniques (global) | Renforcer la capacité des parties prenantes et des communautés locales à poursuivre les activités de conservation |
| Nombre d'individus matures protégés in situ (global) | Nombre d'hectares nouvellement classés en aires protégées et bénéficiant d'une gestion dédiée de la diversité des arbres menacés (global) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (revenus alternatifs; niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Engagement porte-à-porte; niveau projet) | Réduction en ha de la déforestation (niveau projet) | Augmentation du nombre d'employés temporaires (niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Centre d'éducation; niveau projet) | Nombre d'articles scientifiques et de descriptions de nouvelles espèces d'arbres publiés (global) | Implication des agences gouvernementales dans la poursuite du projet |
| Nombre d'arbres menacés d'extinction au niveau mondial bénéficiant d'actions de conservation ex-situ (global) | Nombre d'hectares de Zones-clés pour la diversité des arbres bénéficiant d'une gestion améliorée (global) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (méthode de récolte alternatives; niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Ateliers; niveau projet) | Nombre de patrouilleurs entièrement équipés et opérationnels (niveau projet) | Augmentation du budget annuel (niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (soutien pour planification stratégique; niveau projet) | Nombre de Zones-clés pour la diversité des arbres identifiés (global) | Résultats influençant les changements à long terme dans les comportements et les attitudes locales |
| Nombre de changements de catégories du risque d'extinction selon la Liste Rouge de l'UICN (global) | Superficie (Km2 ou ha) impactée par le projet | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (foyers améliorés ou biogaz ; niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Réseaux d'experts et d'informateurs; niveau projet) | Nombre de patrouilles effectuées (au niveau des projets) | Augmentation des montants de co-financement obtenus (niveau projet) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Formation du personnel des aires protégées; niveau projet) | Nombre de plans d'action pour la conservation des arbres publiés. (global) | Les avantages découlant de bons résultats en matière de conservation sont partagés équitablement entre les groupes d'intervenants. |
| Nombre de plantules transplantées avec une diversité génétique appropriée et taux de survie associé (niveau projet/court terme) | Nombre d'hectares protégés (niveau projet) | | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Media; niveau projet) | Nombre de tronçonneuses confisquées (niveau projet) | Visibilité accrue (médias sociaux, site Web) | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Formation et reconversion des braconniers; niveau projet) | | Transfert de la responsabilité à une organisation compétente pour la poursuite des activités de conservation |
| Nombre d'individus ayant atteint le stade de jeune arbre (niveau projet/moyen terme) | Nombre d'hectares restaurés (niveau projet) | | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Campagnes sur les médias sociaux; niveau projet) | Volume de bois confisqué (m3; niveau projet) | | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Formation pour des moyens de subsistances durables; niveau projet) | | Les interventions du projet sont intégrées à d'autres initiatives à long terme, avec la participation du gouvernement. |
| Nombre d'individus parvenus à maturité, fleurissant, produisant des graines viables et se régénérant naturellement (niveau projet/long terme) | Nombre d'hectares débarrassés des espèces envahissantes (niveau projet) | | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (Expositions, festivals ou événements sportifs; niveau projet) | Nombre de cas d'empiètement dans les aires protégées arrêtés (niveau projet) | | Nombre et catégories de bénéficiaires directs (rédaction de manuels; niveau projet) | | Création d'un changement de politique ou de gouvernance plaçant le projet sous le contrôle d'autres parties prenantes ou d'une autorité gouvernementale compétente. |
| Nombre d'individus matures protégés in situ (niveau projet/long terme) | Réduction de la perte, du changement ou de la dégradation d'habitat (niveau projet) | | | Nombre de poursuites (niveau projet) | | | | Nouveaux fonds disponibles, y compris des Trust Funds ou des systèmes similaires assurant la pérennité des actions de conservation sur le long terme. |
| Augmentation de la densité (nombre d'individus/km2) sur la zone du projet (niveau projet/court terme) | Reduction de la pression de pâture (niveau projet) | | | | | | | |